

La démarche de la FCPE-Paris – petit historique

" Préhistoire " (1995) :

début de la réflexion dans le 11e.

Avril 2000 :

réunion publique de la FCPE-Paris avec Claire Leconte, chronobiologiste. Nous retenons pour notre réflexion future :

- que le rythme fondamental, qui conditionne les autres, est celui du sommeil – qui doit être régulier et suffisant. Observation qui induit que les " coupures " de courte durée (WE, par exemple) sont pénalisantes.

- que les journées voient s'alterner des moments de vigilance et des moments de baisse de vigilance (mesurables par des variations de notre température centrale) et qu'il en découle deux impératifs par rapport à la journée scolaire : entrée en douceur, " sas " d'accueil, le matin et plage de récupération en début d'après-midi, les moments les plus favorables étant la fin de matinée et le milieu d'après-midi.

- que l'année est aussi composée de périodes " fastes " et de périodes moins fastes (automne). Que les " petites vacances " ne doivent pas être inférieures à deux semaines. Que le rythme de la semaine n'est pas biologique, mais social.

Septembre 2000 :

mise en place de la Commission ATE, qui travaille tout au long de l'année et rédige 4 fiches de synthèse de ces travaux pour nourrir la réflexion des conseils locaux * : le b-a BA de la chronobiologie, la journée, la semaine, l'année. Un exemple de journée scolaire " idéale " (plage de récup de 12 h à 15 h et sortie à 17 heures) est proposé et les avantages du samedi matin travaillé valorisés.

Le groupe de travail confirme l'orientation initiale : la priorité est le réaménagement de la journée, en commençant par la plage de midi, dont la qualité conditionne l'efficacité des activités de l'après-midi.

Décembre 2000 :

première réunion de lancement de la réflexion au Rectorat

Mars 2001 :

Bertrand Delanoë est élu Maire de Paris

L'aménagement des rythmes scolaires est à l'ordre du jour. L'histoire s'accélère... Eric Ferrand, adjoint au Maire chargé de la vie scolaire a également en charge l'aménagement des rythmes scolaires : tout un programme...

fcpe Paris info

N° spécial
28 février 2001

Bulletin d'information
à l'attention
des responsables
des conseils locaux
et des unions locales.

Spécial aménagement du temps de l'enfant Les propositions soumises au vote

sommaire	
> Historique	①
> commentaires, interrogations	③
> réponses à quelques questions ..	③
> comparatif des 3 propositions	④

Aménagement du temps de l'enfant Objectif :

Améliorer les conditions d'apprentissage et de réussite scolaire de tous les enfants, en particulier des moins favorisés, aider à l'épanouissement individuel de tous, favoriser la réduction de la violence et des incivilités grâce à une journée moins stressante pour l'enfant.

A G E N D A

lundi
4 mars

Assemblée générale
des présidents
Mairie du XIIIe 20h

mercredi
6 mars

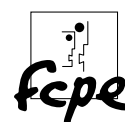
réunion publique
organisée par l'UL 12e
et la FCPE-Paris
sur les propositions
du recteur
École, 8 rue Charles
Baudelaire 12e à 20h

Samedi
9 mars

Conseil d'école
extraordinaire dans
toutes les écoles de Paris

**Avant le 19
mars**

Comité départemental
de l'éducation nationale
de consultation sur les
propositions avec
l'annonce des résultats
de la consultation
des conseils d'école



Conseil
Départemental
des Parents
d'Élèves

de l'Enseignement Public
de Paris.

14, rue d'Astorg 75 008 PARIS

TEL 01 42 65 05 98

FAX 01 42 65 90 34

www.fcpe75.org

fcpe75@fcpe75.org

Mai 2001 :

extrait de la résolution générale votée au congrès de la FCPE-Paris :

Une organisation mieux adaptée de la journée, de la semaine et de l'année articulant mieux les différents temps scolaires et périscolaires doit permettre d'améliorer l'apprentissage pour tous les enfants et surtout pour ceux qui sont le plus en difficulté, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales.

1. " La priorité est le réaménagement de la journée en fonction des rythmes de vie de l'enfant (pics de vigilance) " En particulier, l'accueil du matin et le temps de midi sont des moments clés de la journée

2. " La FCPE-Paris est opposée à la semaine de 4 jours "

3. " La FCPE donne sa préférence au maintien des cours le samedi matin, une semaine sur deux. La FCPE souhaite éviter notamment un report simple du samedi au mercredi. "

4. " la FCPE préconise l'alternance 7/2, soit 7 semaines d'école pour 2 semaines de congé "

5. " La réduction envisagée de l'horaire d'enseignement scolaire journalier se traduira par une réduction des grandes vacances "

Juin 2001 :

1ère réunion des groupes de travail à l'Académie (fédérations de parents, syndicats enseignants, animateurs, représentants Ville et Académie, etc.). Nous attendons toujours les synthèses des "tables rondes", des différentes commissions !

Rentrée 2001 :

les Etats généraux se préparent sous la houlette de la Ville... Aucune nouvelle réunion du groupe de travail sous l'égide du Rectorat n'est organisée malgré la demande de la FCPE-Paris. Discussions bilatérales avec les syndicats enseignants. La Mission des rythmes scolaires " auditionne " tous les partenaires de l'école, mais aucun débat n'est prévu avant les Etats généraux. " Le Monde " publie un dossier sur le sujet, présentant le transfert des cours du mercredi au samedi comme quasi acquis. C'est le feu au lac...

Octobre-novembre 2001 : " Le temps choisi " *

Pour couper court au débat stérile sur le mercredi-samedi, mais surtout pour ouvrir le champ d'un possible " travailler autrement ", la FCPE-Paris avance une proposition audacieuse, qualifiée par la suite d'" utopique " : chaque enfant et chaque enseignant choisit de venir à l'école le mercredi ou le samedi (temps scolaire – école

ouverte les deux matinées, nécessaire concertation entre enseignants, animateurs et parents...).

23 novembre 2001 :

Réunion du groupe de travail ATE élargie à tous les participants aux Etats généraux pour les préparer et définir les interventions de la FCPE-Paris.

27-28 novembre 2001 :

Etats généraux. Des moments et des apports inégaux.....

6 décembre :

la FCPE-Paris, reçue par le recteur Blanchet, réaffirme sa priorité au réaménagement de la journée, explicite le " temps choisi ", etc. Le Recteur nous quitte en disant que nos positions et les siennes ne sont peut-être pas si éloignées...

9 décembre :

communiqué réaffirmant les priorités de la FCPE-Paris.

19 décembre :

1ère proposition du recteur. Incrédulité et déception. Communiqué de presse : "(...) l'aménagement envisagé relève (...) d'un bricolage (...) "

7 janvier 2002 :

Questionnaire " bidon ". Malgré notre demande, nous n'avons pas été associé à son élaboration.....

8 janvier :

AG des présidents : décision du renvoi vierge avec lettre ouverte au recteur et au maire : " ...simulacre de consultation... "

Questionnaire parallèle du SNUipp-Paris, SGEN-CFDT et SE-UNSA, adressé aux enseignants.

Discussion avec les syndicats enseignants et animateurs. Grève des animateurs, puis d'une partie du corps enseignant. Les rythmes scolaires sont enfin au centre des débats !!! Et la chronobiologie, tout le monde s'en réclame pour défendre parfois n'importe quoi ! L'intérêt de l'enfant s'estompe au profit de ceux des adultes. Et les mieux intentionnés doutent, comme nous, de la capacité de la Ville à mettre en place du périscolaire de qualité, gratuit, surtout dans le délai qu'elle s'est imparti, compte tenu de son incapacité à assurer actuellement la simple surveillance de la cantine.

Lundi 4 février 14 h :

Le Recteur revoit enfin sa copie. Nouvelle réunion du groupe de travail. Communication des résultats de l'analyse des questionnaires et des 3 nouvelles propositions " amendables " du recteur. La FCPE-Paris obtient la tenue d'une nouvelle réunion en fin de semaine pour que chacun puisse pro-

poser et examiner les différents amendements et tenter de dégager une solution de compromis dans l'intérêt de l'enfant et prenant en compte les attentes des adultes.

4 février 20 h 30 :

AG des présidents : décision de poursuivre la " négociation " sous conditions: minimum = 2 h à midi, 5 h 30/jour max, pas de sortie avant 16 h 30.

8 février :

amendements présentés par différentes organisations, dont un amendement de la proposition B par la FCPE-Paris. Début d'engagements concrets de la mairie de Paris (1 animateur pour 15 en maternelle, 2 animateurs " référents " par école dès la rentrée prochaine, budget spécifique "surcoût ATE" : 10 à 13 M). Pascal Jardin, directeur d'académie, fixe un " cahier des charges " commun aux trois propositions qui répond partiellement à nos principales exigences : 2 h le midi, 5 h 30/jour, rentrée à 8 h 45 (la FCPE-Paris avait proposé une rentrée à 9 heures, avec accueil périscolaire en amont).

Déclaration de la FCPE-Paris: des avancées mais.....aussi des faiblesses et des incertitudes.

13 février soir :

les 3 propositions amendées, finalisées par le recteur sont transmises par l'Académie. Ce sont les 3 propositions du Recteur qui sont finalement soumises à la consultation des conseils d'école le samedi 9 mars.

14 février :

nouvelle AG des présidents des conseils locaux FCPE. Nouvelles têtes, nouveaux débats... Un vote (2/3 des présents) approuve la poursuite de la démarche de la FCPE-Paris, en exigeant : des engagements plus précis de la Ville sur le contenu du " périscolaire de qualité ", sur l'encadrement des activités quelle que soit la formule adoptée, les mesures prévues par la Ville pour chacune des trois propositions du recteur, le différé à 2003 de la mise en œuvre de la décision prise à l'issue de la consultation des conseils d'école, et surtout l'engagement d'un accueil périscolaire le matin si l'heure d'entrée est décalée. Il est également demandé que les maternelles fassent l'objet d'un aménagement spécifique.

15 février :

en marge du CDEN, Michel Sangam transmet à Eric Ferrand les revendications issues de l'AG. Ces demandes sont confirmées par un courriel du 20 février, assorti d'un envoi par télécopie.

Commentaires, interrogations, réponses à quelques questions posées

Dépouillement des questionnaires :

Que ce soit " l'officiel " (celui de l'Académie et de la Mairie ") ou celui du SNUipp, adressé aux seuls enseignants, aucune majorité ne se dégage sur le choix mercredi-samedi. Une écrasante majorité refuse le statu quo. Et, surprise ô combien agréable, dans le questionnaire SNUipp, près de 12 % des enseignants se déclarent favorables au " Temps choisi "...

Contexte - ce qu'il faut savoir

Calendrier :

Compte tenu des élections présidentielle et législatives, le Recteur est tenu à un devoir de réserve qui lui interdit toute déclaration publique entre le 19 mars et le 16 juin. Autrement dit, toute décision doit être prise avant le 19 mars.

Les élections professionnelles des enseignants auront lieu en décembre 2002. Le débat est d'ores et déjà faussé par cette perspective et il est exclu qu'il puisse reprendre sereinement avant janvier 2003.

Syndicats enseignants et animateurs

Si nous avons eu, il y a quelques mois, des discussions riches avec plusieurs syndicats (SNUipp, SGEN-CFDT et SE-UNSA, en particulier), nous considérons que leurs positions actuelles sont de plus en plus axées sur la défense de leurs intérêts catégoriels (ARTT), à l'exclusion de toute réflexion de fond sur les rythmes des enfants. Seule exception : le SGEN-CFDT, très minoritaire, a défendu avec constance des positions favorables à un véritable réaménagement des rythmes scolaires.

Le SNUipp qui a sans doute la réflexion de fond la plus avancée et la plus novatrice dans ce domaine se place désormais en retrait et adopte une position " timorée ". Le vent électoral souffle-t-il déjà dans les têtes ? Il faut savoir qu'une partie du SNUipp dit "SNUipp en lutte" est dans l'action avec SUD-Education, FO sur la base du retrait de tout projet d'aménagement des rythmes et de défense de revendications de moyens.

Le SE-UNSA navigue à vue et se préoccupe manifestement plus de récupérer des voix du côté des sympathisants du SNUipp tout en évitant d'en perdre au profit de SUD et de FO que de l'épanouissement des élèves. Le discours fluctue au gré des circonstances entre la recherche d'une solution de compromis et la proposition de la semaine de 4 jours, la direction parisienne du SE-UNSA étant impuissante à rompre avec sa position issue d'un sondage de 1995.

SUD et FO ont l'avantage de ne pas surprendre : leur discours est identique quel que soit le sujet : d'abord des moyens, ensuite des moyens et après, encore et toujours des moyens... Pour quel projet ? That's the question. Cette attitude, accompagnée de grèves à répétition qui pénalisent d'abord les élèves qui ont le plus besoin d'école, conduit droit au statu quo (le conservatisme de fait n'est pas toujours là où l'on croit). Ce pourrait être drôle si les militants de ces syndicats ne répandaient pas des informations fausses, des rumeurs, déstabilisant les parents comme les enseignants, en profitant de la quasi-absence d'informations des enseignants par l'Académie, leur autorité de tutelle. Il est par ailleurs assez surprenant d'entendre les responsables de ces syndicats se mettre soudain à défendre les intérêts des animateurs, quand ce sont les premiers à marteler " pas de mélange entre le scolaire et le périscolaire " et à traiter lesdits animateurs comme des " inférieurs "... pour être poli.

La CFDT-animateurs Ville de Paris (majoritaire chez les animateurs) est très attachée au maintien d'une journée entière (le mercredi) pour le périscolaire. Cela étant, ils sont bien placés pour savoir qu'en réalité, peu de sorties sont organisées à la journée. La libération de demi-journées pourrait au contraire favoriser le rétablissement d'un vrai métier d'animateur - à temps complet. Aujourd'hui, leur position les conduit à des convergences avec le SE-UNSA, voire la PEEP... quand ce n'est pas avec SUD-Education ou FO.

Bref, toute cette " contestation " ne paraît pas avoir le moindre rapport avec l'intérêt de l'enfant, mais s'apparente à une tentative d'obtenir une réduction du temps de travail (l'ARTT) sur le dos de l'ATE. " Neutraliser la pression des adultes " disait le Pr Toutou. On en est loin.

Rappel :

pourquoi nous sommes contre la semaine de 4 jours

Deux raisons majeures et incontournables :

1. Là où elle a été appliquée, les difficultés des élèves défavorisés se sont accrues, creusant l'écart social au lieu de le réduire.

2. La journée scolaire est trop longue (la plus longue d'Europe). Pour la réduire à 5 heures de cours effectif avec 4 jours de classe par semaine, il faudrait diminuer d'environ 10 semaines les grandes vacances qui n'en comptent que (!!!) 9.

Mathématiquement impossible. (et une réduction à 5 h 30 conduirait tout aussi mathématiquement à environ un mois de vacances en moins)

Questions/réponses - évolution de la position de la FCPE-Paris

Pourquoi avez-vous " abandonné " le samedi ?

Nous continuons à penser que la coupure de deux jours le WE est pénalisante pour les apprentissages. Mais nous avons bien dû constater que nous étions peu suivis sur le sujet, difficilement crédibles face à la " pression sociale ", sans doute exagérée, mais réelle.

Nous avons également vite compris que ceux qui réclament maintenant un samedi sur deux sont ceux (PEEP et SE-UNSA) qui réclamaient hier (et encore aujourd'hui) la semaine de 4 jours et qui espèrent à moyen terme une évolution dans ce sens. Ce que nous refusons totalement. Il apparaît aussi que les enseignants de maternelle qui de fait ne travaillent pour la plupart pas le samedi, s'opposent à tout transfert vers le mercredi. Les raisons, évidentes, n'ont encore une fois rien à voir avec l'enfant.

Pourquoi avez-vous décidé d'amender la proposition B (deux après-midi et le samedi matin libérés) plutôt qu'une autre ?

Parce qu'elle nous a semblé plus porteuse en termes d'ouverture de

l'école avec des activités culturelles et sportives pour tous, d'articulation possible entre le scolaire et le périscolaire, et que le rythme 1 jour plein/1/2 journée paraît relativement équilibré – si l'on fait une croix sur le samedi. Elle nous semble également plus incitative au travail d'équipe (enseignant, PVP, animateurs,...) et plus favorable à l'évolution des pratiques pédagogiques. Cela étant, nos interventions ont aussi permis l'amélioration des 2 autres propositions.

Pourquoi acceptez-vous un débat dans un " timing " aussi serré ?

Réponse d'un adhérent du 15e (mél reçu à la FCPE) :

" Il faut hiérarchiser les problèmes et la démarche proposée, en rappelant :

- que ce n'est pas la FCPE qui a toutes les clés, de nombreux autres acteurs sont concernés (enseignants, animateurs... et aussi les autres parents...) et que c'est l'académie et la Ville qui conduisent et devront trancher in fine.

- que La FCPE a tout à gagner en participant activement au débat, car celui-ci ne s'arrêtera pas à la consultation du 9 mars, et qu'il me semble plus positif d'en profiter pour faire passer nos messages essentiels (sur le fond...)... L'excellent travail de réflexion mené à la FCPE depuis presque deux ans ne peut pas rester sans voix... "

- La responsabilité des rythmes et de la forme de ce débat incombe totalement à la ville et à l'académie. Nous avons régulièrement exprimé notre désaccord. Nous avons demandé des débats décentralisés dans les arrondissements et circonscriptions scolaires qui n'ont pas eu lieu. Quelle que soit l'issue des débats des conseils d'école et la décision du recteur, la FCPE-paris continuera d'agir pour l'amélioration des rythmes et de l'école publique.

(voir aussi " Ce qu'il faut savoir ")

Pourquoi voulez-vous rallonger le temps de midi, sachant ce qui se passe actuellement dans les cantines et dans les cours d'école ?

Nous nous sommes prononcés pour un réaménagement de la journée, clé de voûte de l'ensemble, avec un temps de midi élargi, reposant, récupérateur, un déjeuner au calme, etc. Ce temps conditionne en effet les activités de l'après-midi. Ce qui suppose bien sûr qu'il ne ressemble pas à l'interclasse actuelle (bruit, pas d'espace de détente, surexcitation maximale, etc.).

Quelle garantie sur le périscolaire ?

La FCPE-Paris n'arrête pas de pres-

ser la mairie de Paris de prendre des engagements dans ce sens, du recrutement d'animateurs qualifiés à la refonte du cahier des charges de construction des écoles. Les engagements pris (meilleur encadrement en maternelle dès la rentrée 2002, deux animateurs référents, permanents et qualifiés, par école...) vont dans le bon sens, mais ne suffisent pas. Voir lettre à Eric Ferrand.

Pourquoi ne soutenez-vous pas les enseignants ?

Voir paragraphe " Syndicats enseignants et animateurs ". La question n'est pas "soutenir ou ne pas soutenir les enseignants", mais de savoir si nous voulons vraiment améliorer les conditions de vie et d'apprentissage de nos enfants et comment nous voulons le faire. De ce point de vue, l'aménagement des rythmes scolaires est un élément du puzzle. Nous n'opposons pas ATE et moyens, au contraire nous voulons les combiner dans une dynamique de rénovation qualitative de l'école publique.

Il paraît qu'il va y avoir neuf propositions, comment une majorité pourrait-elle se dégager ?

Il y a trois propositions. C'est un bruit qu'a fait courir un syndicat enseignant, SUD-Education, qui n'a pas pris la peine de rester écouter jusqu'à la fin les propositions de l'Académie (ni les déclarations des autres partenaires) le 8 février.

Comment imaginez-vous faire travailler des enfants de maternelle jusqu'à midi et demi ?

La position de la pause de midi est, dans les trois propositions, à la discrétion de l'équipe enseignante. Donc, il n'est pas interdit de faire déjeuner les petits plus tôt (leurs phases de vigilance ne sont pas les mêmes que celles de leurs aînés), et d'envoyer tout le monde à la sieste...

Et les enfants qui vont dans les conservatoires, les clubs sportifs, etc., comment vont-ils faire ?

Pour les conservatoires, clubs, etc., la libération de deux après-midi en semaine serait un soulagement (meilleure répartition des enfants, davantage d'enfants acceptés). Ce serait aussi une façon d'optimiser l'utilisation des maigres équipements sportifs et culturels de la capitale. Quant aux trajets (le casse-tête des parents !), la Mairie prévoit de les prendre en charge...

Et les parents qui ont négocié des 4/5e de temps pour se libérer le mercredi ?

Le monde du travail ne peut pas ignorer les rythmes de l'école. Les

entreprises s'adapteront – plus ou moins vite... ne serait-ce que par réalisme ! Bien sûr, il faudra renégocier, mais les entreprises ont tout à gagner, par exemple, à ce que deux après-midi soient libérées : tous (toutes surtout) leurs salariés ne seraient pas demandeurs de la même demi-journée !

Et les parents divorcés ?

Et si les pères allaient aussi chercher leurs enfants à l'école ? Il nous paraît important pour l'enfant que ses deux parents s'intéressent et suivent sa scolarité.

La liste des questions est loin d'être exhaustive, mais montre à l'évidence que l'information passe mal. Au niveau de la FCPE certes, mais d'abord du fait de la carence des autorités (Académie et Mairie) en la matière.

Il faut distinguer la phase de réflexion, qui a conduit à des propositions " idéales " et la phase de " négociation ", où chacun tente de trouver des compromis, pour ne pas bloquer le débat et pour éviter le statu quo.

Comparatif des trois propositions du 13 février

Les points communs

Notons pour commencer que nous avons " gagné " sur l'essentiel : les trois propositions intègrent désormais :

- la réduction à 5 h 30 des heures de cours par jour
- le maintien à deux heures minimum de la plage de midi

ce qui n'était pas acquis compte tenu du souhait des enseignants de réduire ce temps et de sortir plus tôt (et de réserver au goûter ou au catéchisme le pic de vigilance de l'après-midi !).

Toutes les propositions annoncent aussi une ouverture de l'école retardée d'un quart d'heure alors que nous souhaitons une demi-heure. Cependant, cette proposition est inacceptable pour les parents si elle n'est pas accompagnée par un accueil périscolaire le matin. Quelle que soit la proposition, il faut demander impérative-

ment un accueil le matin de 8 h ou 8 h 20 à 9 h ainsi qu'une sortie à 16 h 30.

La rentrée décalée, d'une demi-heure et non d'un quart d'heure, commence à prendre du sens lorsqu'elle permet aux enfants, qui se couchent souvent trop tard, de dormir un peu plus le matin. Le respect du temps de sommeil de l'enfant est, faut-il le rappeler, un facteur essentiel pour ses capacités d'attention en classe. La journée scolaire allégée, indépendamment du temps de sommeil, est aussi un élément positif pour l'enfant.

Toutes les propositions proposent aussi un horaire assoupli du temps de midi, qui permet d'adapter, notamment en maternelle, le positionnement de la pause de deux heures du midi et peut contribuer à régler des problèmes spécifiques à chaque école (locaux, organisation de la cantine etc.). Toutes garantissent aussi un temps de concertation avec les parents (réunion de classe, etc.), par l'instauration de 18 heures annuelles " institutionnalisées " placées obligatoirement le samedi matin. Ces heures sont comptabilisées dans les 936 heures annuelles de classe, comme elles sont aujourd'hui effectuées sur le temps scolaire (samedi travaillés).

La Ville indique par ailleurs que toutes ces propositions s'entendent avec une qualité des activités périscolaires sans commune mesure avec l'existant y compris, précise-t-elle, si le vote ne dégage pas de majorité claire et que le statu quo l'emporte (surcoût évalué par la Ville entre 10 et 13 millions d'euros par an). La Ville s'est déjà engagée à un taux d'encadrement de 1 pour 15 en maternelle à la rentrée pour le temps de midi et à une amélioration progressive en élémentaire, et à deux animateurs référents, permanents et qualifiés, par école.

Quelle que soit l'issue du vote du 9 mars, l'intérêt de l'enfant sera mieux pris en compte si le périscolaire s'améliore réellement. Celui du temps de midi est incontournable pour la qualité de l'après-midi scolaire, le temps périscolaire des 1/2 journées ou journées dans la semaine pour un accès à la culture et au sport de qualité pour tous.

Enfin toutes les propositions maintiennent les 936 heures scolaires annuelles (contrainte nationale légale) en récupérant sur les grandes vacances les heures " perdues " par les différentes propositions d'aménagement. Dans l'intérêt de l'enfant, la récupération ne doit pas se faire sur les petites vacances qui doivent être de 15 jours au minimum (ce qui n'est toujours pas

vrai pour les vacances d'automne), pour une récupération correcte (vrai y compris pour les enfants qui vont au centre de loisirs), le rythme idéal étant de 7 semaines de classe pour au moins deux semaines de congés (le fameux 7/2). C'est d'ailleurs le seul point sur lequel s'accordent tous les syndicats, les fédérations de parents d'élèves, l'éducation nationale et les scientifiques ! Qu'attend donc le Ministre ?

Proposition A : Transfert du SAMEDI au MERCREDI, le changement dans la tranquillité.

C'est une des moins mauvaise solution classique évaluée par les scientifiques à la suppression du samedi matin. Mais c'est un simple transfert.

Elle satisfait complètement la demande sociale de la libération du samedi.

Le périscolaire du mercredi après-midi accueillera certainement plus d'enfants, vu la présence obligatoire le matin. Elle demandera plus d'animateurs concentrés sur une faible plage horaire, elle risque donc de compliquer la tâche de la Ville qui a déjà du mal à proposer aux animateurs un temps de travail hebdomadaire qui leur permette d'en vivre. Pour pouvoir recruter un nombre conséquent d'animateurs professionnels, il nous semble que ce doit être un métier à plein temps pour la grande majorité d'entre eux. Cette solution ne semble pas pouvoir contribuer à régler le problème endémique de recrutement de la Ville.

Elle désoriente ceux des parents qui se sont organisés pour se libérer le mercredi et semble indisposer un nombre non négligeable d'enseignants qui tiennent à leur mercredi entièrement libre.

Malgré les amendements apportés, elle reste très proche de la proposition initiale du recteur qui a déclenché le mouvement de contestation des enseignants, lesquels risquent fort de la rejeter à nouveau.

Proposition B : deux après-midi libérés dans la semaine, la réforme des rythmes...

C'est certainement la plus innovante mais aussi la plus " risquée " au regard de l'organisation périscolaire. C'est certainement une très bonne solution pour l'enfant si sa mise en œuvre est réussie et très probablement une solution médiocre si la mise en œuvre est inaboutie, défailante.

Sur cette proposition, la FCPE-Paris avait proposé un amendement plaçant les deux demi-journées libérées le mardi et le jeudi pour alterner les jours scolaires pleins et demi-journées scolaires de façon régulière. Cet amendement pour un meilleur rythme, équilibre de la semaine peut être réintroduit dans la case " observations " du bulletin de vote.

Avec l'amendement " FCPE ", cette organisation est certainement la plus dérangeante car elle rend le mercredi totalement scolaire et peut poser des problèmes aux parents qui se sont libérés leur mercredi.

C'est la plus risquée car le bénéfice pour l'enfant ne sera réel que si la ville réussit une véritable révolution du périscolaire – il faut que les activités culturelles et sportives proposées lors des 2 demi-journées soient de qualité et que les activités extrascolaires du samedi séduisent suffisamment les enfants pour les décrocher de la télé !

Mais c'est aussi la plus pertinente pour l'intérêt de l'enfant si elle fonctionne bien.

Elle satisfait complètement la demande sociale de la libération du samedi.

C'est techniquement celle qui ouvre le plus de possibilité.

Les animateurs d'abord peuvent commencer à envisager un vrai métier au regard du temps de présence hebdomadaire. On pourrait même envisager la présence toute la journée dans l'école, les deux jours où les après-midi sont libérés, des animateurs titulaires permanents (2 en 2002 promis par la ville, 3 à terme promis à la FCPE avant les élections) pour, par exemple, s'occuper d'informatique ou autre activité du même type en appui aux enseignants, sur le temps scolaire.

Les activités périscolaires envisagées dans ce cadre sont des activités sportives et culturelles de qualité, s'appuyant en partie sur des animateurs

dépendant directement de la ville et en partie sur le réseau associatif existant (clubs sportifs, partenariat avec les conservatoires, les centres d'animation, sorties dans les musées, ... etc.), se déroulant pour l'essentiel à l'extérieur de l'école. Les locaux scolaires sont en effet souvent inadaptés et dépourvus des équipements nécessaires. La Ville s'est engagée sur l'accompagnement des enfants sur les lieux d'activité et leur retour dans l'école le soir.

L'organisation de la semaine (sur-tout avec le mardi et le jeudi après-midi périscolaires) permet une rationalisation de l'usage des locaux sportifs et culturels de proximité (les enfants du second degré le mercredi, ceux du premier degré le mardi et le jeudi après midi). Les personnels encadrant les activités (musiciens, par exemple) eux aussi sont aujourd'hui contraints de concentrer sur le seul mercredi (ou en fin de journée) l'enseignement de la musique auprès des enfants, avec des difficultés d'organisation qui ne permettent souvent pas de répondre à la demande.

Un développement de ces activités pour tous permettrait aussi une réduction de l'inégalité d'accès à la culture.

C'est aussi la proposition qui favorise la complémentarité, la synergie entre les activités scolaires et périscolaires dans le respect des compétences de chacun et le travail en équipe, l'innovation pédagogique.

Cette proposition plus que toute autre ne permet pas l'approximation. Il nous paraît totalement inenvisageable de la mettre en œuvre sans un état des lieux dans chaque école, chaque quartier, sans avoir discuté largement de la mise en œuvre, établi des propositions école par école.

Proposition C : SAMEDI = 1/2, le changement dans la continuité (ou le statu quo amélioré).

C'est la proposition la plus rassurante, mais la moins ambitieuse.

Elle permet de répondre en partie à la demande de libération du samedi, mais c'est la seule à n'y répondre qu'en partie, puisqu'un samedi sur deux est travaillé (18) et que 6 samedis par an sont affectés à la concertation (18 heures annuelles). En réalité, un samedi sur 3 sera donc totalement libéré. Elle ne rajoute pas de temps périscolaire (sauf un samedi matin sur

deux) et donc rend moins cruciales les interrogations sur les capacités de la Ville à gérer plus de périscolaire et à améliorer sa qualité. Le maintien du mercredi libéré dans sa totalité rassurera les animateurs et n'entraînera pas d'augmentation de fréquentation du périscolaire (au moins au début), mais elle ne contribue pas par sa structure à aider à la refonte du " métier d'animateur à Paris ".

C'est la proposition qui entraîne la plus forte réduction des grandes vacances (plus de deux semaines). Cette réduction, réclamée par une majorité de parents et à laquelle tous les enseignants ne sont pas hostiles, est positive pour les enfants même si elle peut poser des difficultés d'organisation pour des parents selon le système d'organisation des congés dans leur entreprise. Les scientifiques comme les enseignants s'accordent pour reconnaître que cette longue coupure est préjudiciable aux enfants (qui oublient une partie ce qu'ils ont appris) et creuse l'écart social : les enfants favorisés " se cultivent ", les autres stagnent, donc régressent.

Elle a l'avantage pour les tenants du samedi travaillé de maintenir un samedi sur deux et l'inconvénient pour les mêmes de conduire à une semaine de 4 jours sur deux, la remarque exacte inverse valant pour ceux qui défendent la semaine de 4 jours. C'est l'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Cette proposition peut ainsi soit satisfaire deux catégories radicalement opposées, soit les unir dans un même mécontentement.

C'est aussi la position de compromis votée au congrès de la FCPE-Paris au printemps dernier. Position qui a été dénoncée, lors de la réunion des présidents du mois de septembre comme très insatisfaisante par son manque de cohérence. Cette AG a souhaité que la FCPE-Paris propose une autre solution.

Au regard de la chronobiologie, son efficacité est incertaine, même si elle est assurément moins perturbante que la semaine de quatre jours.

C'est toutefois la proposition qui permet le plus aisément d'entrouvrir la porte d'ici quelques années à la mise en œuvre du temps choisi, si d'ici là l'idée grandit et trouve une assise plus large que les 12 % d'enseignants qui ont répondu favorablement à cette hypothèse dans le questionnaire des syndicats.

Observations à inscrire sur les bulletins de vote

À l'heure où nous rédigeons ce texte, l'assemblée générale des présidents (du lundi 4 mars) qui se positionnera sur les propositions (participation ou non au vote, classement des propositions, participation sans préconisation sur le classement des propositions) n'a pas eu lieu. La " position " de la FCPE-Paris vous sera communiquée par mél directement (abonnés à FIP Internet) et via les UL. Cependant, vu le calendrier serré, pour que vous puissiez en débattre dans vos conseils locaux le plus tôt possible, nous vous indiquons pour chaque proposition les amendements qu'il nous semble indispensable d'indiquer pour chaque proposition.

Pour toutes les propositions :

- mise en œuvre différée à 2003 pour permettre à la Ville de faire la preuve de ses capacités sur la qualité du périscolaire et aux parents d'avoir le temps de " se retourner ".
- accueil périscolaire à partir de 8 h 20 (ou 8 h) si la rentrée est retardée, même d'un quart d'heure, et de préférence jusqu'à 9 heures
- sortie (fin du temps scolaire) à 16 h 30 au plus tôt
- des activités périscolaires, sportives et culturelles de qualité ; un encadrement professionnel adapté aux besoins et stable
- gratuité de l'ensemble des activités périscolaires
- périscolaire du soir étendu à 18 h 30 en élémentaire (comme en maternelle)

Proposition A :

- début des activités du samedi décalée à 9 h 30

Proposition B :

- libération du mardi après-midi à la place du mercredi
- début des activités du samedi décalée à 9 h 30

Proposition C :

- début des cours ou activités du samedi décalée à 9 h 30

Rappelons également, quelle que soit la proposition, que chaque école peut décider du positionnement de la pause du midi (interclasse de 2 heures minimum) en fonction des considérations locales et des choix de l'équipe éducative (début de l'interclasse entre 11 h 45 et 12 h 15).